

**29 mai 1963, Québec**

**Dîner bénéfique de la Commission de finance de la Fédération libérale du Québec**

Il y a quelques mois avait lieu à Montréal le premier dîner-bénéfice organisé par la Commission de finance de la Fédération libérale du Québec, dans le but de permettre aux plus fortunés de nos supporteurs libéraux d'apporter une contribution tangible au financement démocratique de notre parti.

C'était le 30 septembre. Des élections générales venaient d'être annoncées. Le gouvernement que je dirige avait décidé de demander au peuple du Québec de se prononcer catégoriquement sur la plus importante des questions jamais soumises à son attention.

La campagne électorale n'était pas encore officiellement engagée. L'invitation que m'avait transmise la Commission de finance – invitation que j'avais acceptée avec grand plaisir, tout comme aujourd'hui – m'offrait l'occasion unique d'exposer à la population le thème d'une lutte devenue maintenant historique: la libération économique du Québec.

L'heure n'était pas alors aux félicitations ni aux remerciements. L'avenir du Québec reposait entre les mains de l'électorat. Il importait que, comme Premier ministre de la province et chef du Parti libéral du Québec, je m'en tienne, dans mes remarques, au seul enjeu de l'élection: la nationalisation de l'électricité, clef de notre devenir économique.

Aujourd'hui, notre œuvre de libération économique est en bonne voie de réalisation. Beaucoup a été fait depuis le 14 novembre, et nous préparons pour les années à venir des projets d'une envergure encore plus grande. Toutefois, avant de vous parler de ces choses dont dépend l'avenir économique à la fois de la province et de la nation canadienne-française, je voudrais m'arrêter quelques instants pour souligner l'heureuse initiative prise par la Fédération, lors de ses deux derniers congrès, de rechercher les moyens d'assurer de façon démocratique le financement de la permanence de notre parti. Les dîners-bénéfice, comme celui auquel nous avons été conviés ce soir, sont de ceux-là. Et l'on comprendra que je tienne à signaler le mérite bien particulier de la Commission de finance et de son président, monsieur Jean Morin, d'avoir assumé avec enthousiasme et compétence la responsabilité d'une telle entreprise.

En tant que chef de notre parti, je dis merci à monsieur Morin et à ses dévoués collaborateurs pour avoir ainsi conduit à bien une tâche aussi ardue. Et je dis merci à vous tous qui, par votre présence ici ce soir, rendez possible la réalisation d'un projet aussi méritoire.

D'autre part, en tant que Premier ministre de la province, je me réjouis et je suis fier de ce que le Parti libéral du Québec poursuive en son propre sein une réforme qui est en quelque sorte un complément de l'œuvre entreprise par le gouvernement que je dirige pour assainir et démocratiser le financement des élections dans l'État du Québec.

Tout au long de la campagne électorale, les libéraux ont dit au peuple de la province que la nationalisation de l'électricité serait une grande et fructueuse affaire, non seulement pour le bien-être matériel du Québec, mais tout autant pour la santé sociale et l'avenir national du Canada français. Personnellement, j'ai affirmé partout – dans les assemblées publiques, à

la radio et à la télévision – qu'un gouvernement libéral ferait de l'électricité une des clefs de voûte d'un régime de vie où enfin, après tant de générations, nous serions maîtres chez nous.

On sait quel accueil la population du Québec a fait à notre programme. On sait quels ont été les résultats du 14 novembre. En accordant au Parti libéral du Québec 56.4 % des suffrages, l'électorat a donné au gouvernement que je dirige un témoignage de confiance comme n'en avait reçu aucun autre gouvernement dans notre province depuis au moins trente ans.

Le 14 novembre, le peuple du Québec a manifesté de façon éclatante sa foi dans l'avenir. Il a exprimé sa volonté bien arrêtée de permettre à son gouvernement de prendre les moyens qui s'imposent pour que nous devenions, enfin, maîtres chez nous.

C'est un mandat clair et précis que nous recevions de la population. Il nous appartenait dès lors de traduire le plus rapidement dans les faits le slogan « maîtres chez nous » qui symbolise l'esprit de décision de tout un peuple de se réaliser pleinement.

Nous nous sommes immédiatement mis à l'œuvre. Désireux d'éviter les retards qu'aurait sûrement subis la nationalisation de l'électricité par la présentation en Chambre d'une loi d'expropriation, le gouvernement a décidé de procéder par une offre juste et équitable aux actionnaires des compagnies concernées.

Chose qui mérite d'être soulignée: alors que nos adversaires politiques avaient prétendu que la nationalisation de l'électricité coûterait à la province de \$ 800 000 000 à \$1 000 000 000, j'avais affirmé lors d'un certain débat télévisé que le coût de l'opération s'élèverait à \$600 000 000 et que j'étais prêt à me battre pour ce chiffre.

Dès le 28 décembre, je pouvais annoncer la décision de l'Hydro-Québec de faire des offres fermes et définitives aux actionnaires des compagnies d'électricité dont la nationalisation avait été décidée par le peuple. Je soulignais alors que le coût total approximatif de ces offres – soit \$604 000 000 – garantissait aux actionnaires, suivant l'engagement pris lors de l'annonce des élections, une juste compensation, fixée en tenant rigoureusement compte de leurs intérêts comme aussi de ceux des contribuables québécois.

Le 22 février, les conditions définitives des offres fermes de l'Hydro-Québec étaient transmises par lettre aux actionnaires. Ceux-ci avaient jusqu'au 19 avril pour faire connaître leur décision.

Le 23 avril, soit quatre jours après l'expiration de l'offre, j'informais l'Assemblée législative qu'à la fermeture des bureaux le 19 avril, le pourcentage moyen d'actions ordinaires déposées avec des lettres d'acceptation s'établissait à 90.2 %. Ce pourcentage allait de 88.6 % dans le cas de la Compagnie d'électricité Shawinigan à 100 % dans celui de la Compagnie électrique du Saguenay. Afin de ne léser personne, l'offre était prolongée jusqu'au 17 mai pour les retardataires et les actionnaires encore indécis.

Le ministre des Richesses naturelles, pour sa part, annonçait en Chambre le 24 avril les offres fermes de l'Hydro-Québec, au montant de \$881,500, aux actionnaires de trois petites compagnies auxquelles n'avaient pu s'appliquer, pour des raisons techniques, les offres du

22 février. Il s'agit de l'Électricité de Mont-Laurier Ltée, l'Électricité de Ferme-Neuve Ltée et la Compagnie électrique de La Sarre Ltée.

À la date fixée, soit le premier mai, le président de l'Hydro dans un message de bienvenue aux nouveaux abonnés et au nouveau personnel de l'Hydro-Québec, publié dans les journaux, le président de l'Hydro, dis-je, pouvait déclarer: « la nationalisation de l'électricité est un fait accompli.

Ainsi donc, moins de six mois ont suffi au gouvernement que je dirige pour traduire dans la réalité la phase peut-être la plus importante de l'œuvre que nous avons entreprise pour rendre les Québécois maîtres de leur économie. Désormais propriétaire du système de production et de distribution de l'électricité dans notre province, le peuple du Québec est maintenant en mesure d'entreprendre la réalisation de grands projets caressés depuis longtemps, telle la diminution des taux dans les régions éloignées, la modernisation du réseau en Abitibi et la décentralisation industrielle. Ce sont là des développements qui s'intègrent dans un plan d'action économique encore plus vaste dont je vous entretiendrai dans quelques instants.

Mais auparavant, on me permettra bien de rappeler brièvement quelques entreprises tout aussi importantes dont le mérite revient à la fois à l'esprit d'initiative du gouvernement et à la confiance que le peuple place en lui. Depuis le 14 novembre, en effet, nous avons œuvré sur le plan économique dans bien d'autres sphères que celle de la nationalisation de l'électricité.

Il convient de mentionner en tout premier lieu la première émission d'obligations d'épargne du Québec dont le succès a dépassé toutes les prévisions. En l'espace d'un mois, soit du 11 mars au 11 avril, les épargnants québécois ont investi dans les obligations d'épargne du Québec plus de \$175 000 000. De ce fait, les épargnants québécois ont contribué à faciliter l'opération financière de la nationalisation de l'électricité. Comme je l'ai en effet déclaré le 23 avril, l'immense succès de la vente d'obligations d'épargne a réduit le montant qu'il a fallu emprunter à court terme, en attendant l'encaissement des dernières tranches de l'emprunt contracté aux États-Unis.

Une autre étape d'envergure dans notre œuvre d'affirmation économique aura été la mise sur pied de la Société générale de financement. La première tâche du conseil d'administration provisoire fut de trouver les compétences capables d'assumer les lourdes responsabilités d'administrateur général, de directeur industriel et de secrétaire-trésorier. Une fois les nominations annoncées, les nouveaux titulaires ont consacré tous leurs efforts à préparer la première émission d'actions de la Société, dont le capital autorisé est de \$150 000 000. Une première tranche d'actions, au montant de \$20 000 000, a été mise sur le marché il y a à peine une semaine. Le succès de l'opération est d'ores et déjà assuré.

Ainsi donc, la Société générale de financement fournit enfin à notre peuple l'occasion tant espérée par les générations qui nous ont précédés de prendre une part active à la vie économique de la province. Cette Société, à laquelle le gouvernement du Québec est directement intéressé comme partenaire, vise à élargir la base de la structure économique, de la province, à accélérer le progrès industriel et à contribuer, en définitive, à la réalisation

du plein emploi. Elle compte y arriver en suscitant et en favorisant la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales. Son but primordial est de collaborer au développement de moyennes et de grandes entreprises. En ce faisant, elle s'appliquera surtout à grouper sous une même direction des capitaux qui, autrement, seraient peut-être utilisés à d'autres fins ou investis dans des entreprises n'enrichissant pas le capital collectif de la population québécoise.

Je m'en voudrais de ne pas souligner également une importante mesure votée par les Chambres lors de la première partie de la session. Je veux parler de la réforme des lois coopératives et de la loi des caisses d'épargne et de crédit – réforme qui tend elle aussi vers l'objectif que nous voulons atteindre, soit une plus grande participation des Québécois à la croissance économique de leur territoire. En modernisant ces lois, nous mettons à la disposition de nos citoyens un instrument encore plus efficace d'affirmation économique. En somme, nous adaptons aux nécessités modernes des institutions qui, dans le passé, ont déjà énormément profité aux nôtres.

Voilà, brièvement résumée, l'œuvre concrète que nous avons accomplie en l'espace de six mois pour donner à notre population la maîtrise de son économie. Nous tous du Québec sommes maintenant engagés, de façon définitive, sur la voie qui doit nous rendre maîtres chez nous. L'intégration de tout le système de production et de distribution de l'électricité, au sein d'une nouvelle Hydro dont la taille est désormais à la mesure des besoins et des espoirs du Québec, a déjà permis à quelques-uns des nôtres d'assumer des fonctions qui ne leur auraient jamais été accessibles sans la nationalisation. Je veux parler des nouveaux présidents des sept sociétés étatisées, qui agissent comme administrateurs délégués auprès de l'Hydro-Québec. Ingénieurs, professionnels, ces sept grands commis de l'État sortent des rangs de l'Hydro-Québec, à qui nous sommes redevables d'avoir su produire ainsi des compétences. Les sept sont des Québécois de langue française, et il est très significatif de constater que leur âge moyen dépasse à peine 41 ans.

Mais ce n'est pas en raison de leur langue ni de leur âge mais bien de leur compétence et de leur talent, que ces sept ingénieurs de l'Hydro ont accédé à des postes de commande. De là l'importance qu'il y a pour nous du Québec d'améliorer constamment notre système d'enseignement de manière à permettre à tous le libre accès au savoir et à la connaissance. Je l'ai déclaré à maintes reprises: il serait bien inutile, pour nous du gouvernement, de construire en fonction de l'avenir, d'édifier toutes les structures nécessaires à cette fin, s'il fallait que la société québécoise de demain n'ait pas les hommes requis pour remplir les cadres, pour insuffler la vie à ce qui peut paraître encore un rêve pour plusieurs.

C'est pourquoi nous avons accordé une importance prioritaire au domaine de l'éducation dès notre arrivée au pouvoir en 1960. Et l'on devine avec quel intérêt nous avons accueilli, il y a quelques semaines, la première tranche du rapport de la Commission Parent. Malgré les progrès énormes accomplis depuis trois ans, il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le gouvernement que je dirige continuera de ne ménager aucun effort pour donner à notre jeunesse les moyens de se bien préparer à prendre la relève, à occuper les cadres nouveaux qu'exige notre évolution. Ainsi donc, les efforts que nous avons déployés jusqu'ici dans le domaine économique ont visé surtout à moderniser les institutions déjà existantes,

à ériger les structures nouvelles indispensables à notre développement, et à préparer par une réforme de l'enseignement les hommes qualifiés dont nous aurons de plus en plus besoin pour occuper avec compétence les cadres nouveaux de notre société moderne. Il était indispensable que nous réalisions ces choses avant de songer à mettre en œuvre un véritable plan d'action économique, dont j'aimerais maintenant vous entretenir pendant quelques instants.

À plusieurs reprises depuis que j'ai l'honneur de diriger le Parti libéral du Québec, j'ai parlé de l'urgente nécessité pour le Québec de recourir à la planification démocratique; C'est au Conseil d'Orientation économique, institué par la Législature en 1961, que le gouvernement a confié la tâche d'élaborer le plan de l'aménagement économique de la province en prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines.

Il y a quelques mois, le Conseil soumettait au gouvernement le résultat de ses travaux préliminaires, travaux qui d'ailleurs se poursuivent à l'intérieur de groupes de spécialistes et portent sur un grand nombre de questions intéressant l'avenir économique et social du Québec. On compte réunir, au cours des prochains mois, des données suffisantes pour permettre au Conseil des Ministres de déterminer le taux de croissance qu'il souhaite voir se réaliser dans l'activité économique de la province.

Comme j'avais l'occasion de le déclarer en Chambre, lors du discours du budget, l'élaboration du plan prendra alors sa forme véritablement démocratique. En effet, des commissions consultatives seront créées sur divers sujets, et les agents de la vie économique, industriels, travailleurs, commerçants, etc. seront consultés sur les objectifs à atteindre au cours de cette vaste entreprise de planification. De leurs avis concertés et de la lumière de leur expérience, il sera possible de dégager un plan complet d'action économique. Ce plan sera ensuite soumis au Conseil des Ministres qui en précisera l'application, toujours selon des modalités s'inspirant du caractère démocratique du régime politique dans lequel nous vivons. De la sorte, le gouvernement du Québec espère soumettre à la population de la province un premier plan complet ou Plan I au début de 1965.

On me permettra bien de reprendre ici textuellement ce que dit à ce sujet le discours du budget du 5 avril dernier. Je cite: Vraisemblablement, le Plan I s'étendra sur six ans, c'est-à-dire de 1965 à 1970 inclusivement. Il devrait comprendre deux tranches: la première de 1965 à 1967 inclusivement, et la seconde de 1968 à 1970 inclusivement. Ce plan, comme ceux qui le suivront, sera conçu en fonction des besoins économiques du Québec et des possibilités concrètes d'action de notre population. Le Québec pourra dorénavant espérer une croissance économique équilibrée et une mise en valeur plus rationnelle de toutes ses ressources tant matérielles qu'intellectuelles. Le monde économique moderne est entré dans une ère où l'improvisation et le laisser-faire n'ont plus de place. Le Québec ne fera que suivre la voie qui a déjà conduit à tant de résultats remarquables des nations aux prises avec des difficultés plus considérables que les nôtres.

J'ai la conviction profonde que l'avenir même de l'État du Québec dépend du succès que connaîtra ce premier plan d'action économique. Il nous faut absolument, d'ici les prochaines années, établir chez nous des industries secondaires de transformation qui donneront des salaires élevés, qui fourniront des occasions nombreuses d'emploi et qui contribueront à la

création de complexes industriels considérables, eux aussi générateurs d'emplois. Nous devons également, au cours de la même période, activer la décentralisation industrielle et rétablir ainsi l'équilibre économique, qui est actuellement boiteux du fait que plus de 40 % de la population et au-dessus de 50 % de l'industrie sont concentrés dans un rayon de 75 milles de Montréal. Enfin, il est essentiel d'assurer la participation toujours plus nombreuse des nôtres à la vie économique du Québec – vie économique de laquelle nous sommes dangereusement absents depuis trop longtemps, pour les raisons que l'on connaît déjà. C'est ce que va nous permettre d'accomplir le Plan I que je viens de vous décrire.

Voici donc, brièvement exposés, les mesures qu'a appliquées jusqu'ici le gouvernement que je dirige et les moyens qu'il entend utiliser dans les prochaines années pour mener à bien notre œuvre collective d'affirmation économique. Il est pourtant un autre instrument de croissance économique dont je me dois de vous dire quelques mots. Il s'agit d'un domaine dont le contrôle nous échappe encore en trop grande partie et qu'il nous faut récupérer le plus rapidement possible, si nous voulons devenir vraiment maîtres chez nous. Et c'est la fiscalité.

Il est vrai que la part d'impôt sur le revenu que notre province perçoit est plus importante maintenant qu'elle ne l'a jamais été depuis les dernières générations. Mais il est tout aussi vrai que cette part demeure nettement insuffisante en regard de ce que j'ai appelé et que j'appelle encore les besoins prioritaires du Québec.

Dans le discours du budget que j'ai prononcé en Chambre le 5 avril, j'ai dit quelles étaient pour l'instant les exigences minima du Québec en matière fiscale. Et j'ai déclaré alors textuellement: « Douze mois se passeront avant le prochain discours du budget. Ou bien le gouvernement central, quel que soit le parti élu le 8, avril, et je le répète: quel que soit le parti élu le 8 avril, le gouvernement central aura profité des douze mois à venir pour tenir compte des exigences du Québec, ou bien, nous du Québec, nous aurons vu, de notre côté, au cours de la même période, à prendre en matière fiscale les décisions qui s'imposent. Et ces décisions seront celles que nous dicte l'objectif d'affirmation économique, sociale et culturelle que nous nous sommes fixés à la demande même du peuple du Québec. » Près de deux mois se sont écoulés depuis. Un nouveau gouvernement a été élu à Ottawa. Le Parlement est présentement en session. Je comprends qu'il y a des problèmes urgents qui requièrent l'attention immédiate des nouveaux dirigeants. J'ai bonne confiance toutefois que les tâches nombreuses qui accaparent le Premier ministre du Canada et ses collègues du Cabinet ne les empêcheront pas pour autant d'accorder aux demandes du Québec toute l'importance et toute la diligence qu'elles exigent.

J'ai, trois jours avant les élections fédérales du 8 avril, énuméré les exigences minima du Québec. On comprendra que je veuille énumérer de nouveau, à l'intention du gouvernement libéral qui a été élu à Ottawa le 8 avril, ce que j'ai appelé dans le discours du budget et que j'appelle encore les exigences minima du Québec pour le moment.

Premièrement, 25 % de l'impôt sur le revenu des particuliers; deuxièmement, 25 % de l'impôt sur le revenu des corporations; troisièmement, 100 % de l'impôt sur les successions.

De plus, nous voulons que les paiements de péréquation soient calculés en prenant comme base le rendement des impôts sur le revenu des particuliers et des corporations dans la province où il est le plus élevé.

Également, le Québec désire que soit amendé le Code criminel afin de permettre l'institution de loteries pour fins provinciales.

Finalement, nous continuons à maintenir, comme nous l'avons fait à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960, que les plans conjoints n'ont plus leur raison d'être, que le gouvernement fédéral doit en sortir, et que ces plans doivent être remplacés par le retour aux provinces des pouvoirs fiscaux. Ce sont encore là les exigences minima du Québec 51 jours après l'élection d'un gouvernement libéral à Ottawa.

Et je réitère que ces exigences minima sont celles du moment. Il y aura lieu plus tard, à partir des travaux de la Commission Royale d'Enquête sur la Fiscalité qui vient d'être nommée, de repenser toute la question de la répartition des pouvoirs fiscaux entre le gouvernement central et celui de l'État du Québec.

Le 14 novembre dernier, l'électorat de la province renouvelait avec éclat sa confiance au gouvernement que j'ai l'honneur de diriger. Il nous confiait en même temps le mandat de poursuivre avec vigueur l'œuvre exaltante de la libération économique du Québec.

Tout ce que nous avons accompli en ce sens depuis six mois permet déjà à la population de juger de notre sincérité et de notre volonté de remplir intégralement nos engagements, J'ai la ferme conviction que la réalisation du plan d'action économique que nous sommes à élaborer présentement nous vaudra très bientôt un régime de vie où enfin, après tant de générations, nous serons pleinement maîtres chez nous!